

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation : 2 septembre 2025

transmise le : 2 septembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 22

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Madame Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Monsieur Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Mélanie GRATHWOHL, Madame Laëtitia GRASSER qui donne pouvoir à Madame Sylvia ECKERT, Monsieur Alexandre WINTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Caroline OFFERLE

2025-072 Recensement de la population : indemnisations des agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du **15 janvier au 14 février 2026**. La commune procédera à cette enquête en application du décret du 23 juin 2003.

Six agents recenseurs devraient être recrutés, et il convient de fixer leur rémunération.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal à l'unanimité

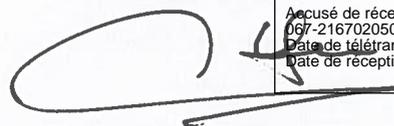
- Approuve le recrutement de six agents recenseurs
- Fixe leur rémunération comme suit
 - o 1,00 € par bulletin individuel,
 - o 1,00 € par feuille de logement,
 - o 100,00 € par session de formation et par agent
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 19.09.2025
Publié le 19.09.2025
Transmis à la Préfecture le 19.09.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Caroline OFFERLE



Le Maire
Denis RIEDINGER



Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250910-2025-072-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025

